



Mission régionale d'autorité environnementale
Pays de la Loire

Nantes, le 20 décembre 2016

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire (MRAe), concernant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'Arthon-en-Retz commune déléguée de Chaumes-en-Retz (44).

Cette décision sera mise en ligne :

- sur le site internet de la Mission régionale d'autorité environnementale Pays de la Loire : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr ;
- et sur le site internet de la DREAL Pays de la Loire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Fabienne ALLAG-DHUISME

Monsieur Georges LECLÈVE
Maire de Chaumes-en-Retz
Mairie
1, rue de Pornic
Arthon-en-Retz

44320 CHAUMES-EN-RETZ

copie : M. le Préfet de Loire-Atlantique, Mme la Directrice de la DREAL des Pays de la Loire